



■ Bureaux d'Études des Services techniques

MNS/008-BEV/2021-RG

MNS/009-BEV/2021-RG

PROVINCE DE HAINAUT

ARRONDISSEMENT DE MONS / COMMUNE DE MONS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En conformité du Décret relatif à la voirie communale adopté par le Gouvernement wallon le 06/02/2014,
Section 5 du Titre 3, Article 24 (M.B. 04/03/2014)

Le Collège Communal de la Ville de Mons porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 12/05/2021, il a décidé de procéder à la modification de la voirie communale dénommé « **Impasse du Fisch Club** » tendant à l'élargissement partiel de ladite voirie au droit de la parcelle cadastrée ou l'ayant été Mons 5^{ème} Division Section C n°2 V17 initiant également la modification partielle du Plan d'Alignement approuvé et annexé à l'Arrêté royal du 18/03/1898 de ladite voirie.

Les réclamations et les observations écrites sont à adresser par courrier daté et signé au Collège communal, Hôtel de Ville, Grand'Place n°22 à 7000 Mons du **26/05/2021 au 25/06/2021**. Les réclamations et les observations transmises à l'adresse Email : gregory.rogge@ville.mons.be ou par fax au 065/40.55.09 doivent être identifiées et datées. Les réclamations et les observations doivent parvenir au plus tard le jour de la clôture de l'enquête qui aura lieu au Département des Travaux / Bureau d'Etudes de la Voirie sis rue Neuve, 17 à 7000 Mons (1^{er} étage) le **25/06/2021 à 16 heures**.

Durant la période de l'enquête et dans le respect des normes de distanciation sociales, le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (du lundi au vendredi : 09h00-12h00 / 13h30-16h30) ainsi que le mardi **08/06/2021** (16h30-20h00) en les locaux du Département des Travaux / Bureau d'Etudes de la Voirie **uniquement sur rendez-vous** pris au plus tard la veille au numéro de téléphone suivant : 065/40.55.53.

Mons, le **17 MAI 2021**

La Directrice Générale,

(s) Cécile BRULARD



Le Bourgmestre,

(s) Nicolas MARTIN